



**38^e ÉDITION
DU 3 AU 10
OCTOBRE
2020**

ARTE MARE **FESTIVAL DU FILM MÉDITERRANÉEN** **DE BASTIA**

COMPÉTITION DU LONG MÉTRAGE **RÈGLEMENT**

CONTACTS

FESTIVAL ARTE MARE : Espace Sant Angelo – 20200 Bastia
04 95 58 85 50 – arte.mare@wanadoo.fr - www.arte-mare.corsica
MC4 DISTRIBUTION – 19 rue des Bergers - 38000 Grenoble
04 69 11 00 84 – www.mc4-distribution.fr
CINÉMA LE RÉGENT : 5 ter rue César Campinchi – 20200 Bastia

LA COMPÉTITION DU LONG MÉTRAGE

RÈGLEMENT

1/ Pour la 38^e année consécutive, l'association Arte Mare organise en octobre 2019 un Festival de Cinéma. L'une des sections de ce Festival est une sélection internationale de longs métrages méditerranéens*

2/ Pour pouvoir être sélectionnés, les films doivent avoir une durée minimum de 80 minutes, ne pas avoir été réalisés avant 2019.

3/ Seuls les films de fiction, peuvent participer à la compétition.

4/ Pour pouvoir être sélectionnés, les films ne doivent pas avoir fait l'objet de diffusion commerciale en France avant la date du Festival (en salle ou à la télévision).

5/ Pour pouvoir être sélectionnés, les films devront pouvoir être visionnés par le Comité de Sélection du Festival. Ce visionnement pourra s'effectuer dans des Festivals où les films seront projetés (nécessité de nous communiquer à l'avance les dates et lieux de projection). Si ce visionnement n'est pas possible, un DVD du film ou un lien devra être envoyé au Comité de Sélection animé et dirigé par Arnaud De Gardebosc avant le 16 août 2020.

6/ La liste des films sélectionnés sera publiée sur le site Internet du Festival aux alentours du 20 septembre 2020. Aucun



résultat ne sera communiqué par téléphone.

7/ Le Festival prend à sa charge l'acheminement aller/retour du film quelque soit son support, ou aller ou retour si le film vient d'un autre festival ainsi que son dédouanement.

8/ Les copies des films qui n'ont pas de distributeur devront être mises gracieusement à disposition du Festival, libres de droits de location et de projection.

9/ Tous les réalisateurs des sept ou huit films sélectionnés seront invités à venir au Festival (une seule invitation par film sélectionné). Le Festival prend à sa charge les frais de transport, hébergement et repas sur place de chaque invité. Dans le cas où le réalisateur serait indisponible la production ou la distribution s'engagent à faire les démarches

nécessaires afin qu'il soit représenté par le scénariste ou un acteur du film.

10/ Afin d'être publiée dans le catalogue officiel du Festival, la documentation suivante sur chaque film retenu doit impérativement parvenir au secrétariat du Festival avant le 30 août 2020 par mail:

- Un synopsis court (300 signes max) + fiche technique
- Un jeu complet de photos du film HD
- Une photographie + une biographie-filmographie du réalisateur
- Un dossier de presse

En outre, chaque participant devra faire parvenir Le DCP du film + 2 grandes affiches et plusieurs affichettes

11/ La compétition du long métrage est dotée de cinq prix :

- Le Grand Prix du Jury Arte Mare - Negroni Voyage : Un Prix de 1000€ et une œuvre de Laetitia Carlotti. En cas d'absence d'un membre de l'équipe du film lors de la remise des Prix, le Prix de 1000€ sera remis au réalisateur en participant à l'édition suivante.
- Le Prix jury jeune classe cinéma / Pass Cultura.
- Le Prix du Public MGEN : Trophée attribué au réalisateur du film.
- Prix Pierre Mari RCFM : Prix de la Meilleure musique et bande son ; trophée attribué au compositeur du film.

12/ Le distributeur et le producteur s'engagent à faire figurer le Grand Prix Arte Mare sur ses supports de communication

13/ La participation au Festival du film méditerranéen de Bastia implique l'acceptation totale du présent règlement par le producteur ou son représentant.

**Pays concernés: l'Espagne, la France, l'Italie, la Slovaquie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'Albanie, la Grèce, le Portugal, la Roumanie, Malte et Chypre, la Turquie, la Syrie, le Liban, Israël, la Palestine, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Égypte.*